

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17154587

ide

Tribunal de Commerce du Hainaut

- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 23 OCT. 2017

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : 0436 638 669

Dénomination

(en entier) : **TIVOLUX PRO**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **AVENUE LEOPOLD III 19 à 7130 BRAY**

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Pouvoirs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 10 octobre 2017, tenue au siège social de la société,

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée, à l'unanimité des voix, adopte les décisions suivantes :

1. Démission des gérants

L'assemblée prend acte de la démission, à compter de ce jour, des gérants suivants :

- La SPRL H.M.S. Holding, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0822.669.767, représentée par ses représentants permanents, Monsieur Stéphane COURTE et Monsieur Hermes CRESTAN.

- Monsieur Stéphane COURTE ;

- Monsieur Hermes CRESTAN.

2. Décharge

L'assemblée leur accorde décharge provisoire pour l'exercice de leur mandat.

L'assemblée leur accordera décharge formelle pour l'exercice de leur mandat à l'occasion de l'assemblée générale annuelle se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

3. Nomination de nouveaux gérants

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant :

- La SA TIVATOME, dont le siège social est situé à dont le siège social est établi rue du Charnois, 6 à 1342 Limelette, identifié à la BCE sous le numéro 0681.612.862 (RPM Nivelles) représentée par par M. Emmanuel SCHELLEKENS, domicilié à 1342 Limelette, Rue du Charnois 6, pour compte de la ScSPRL CARABI, dont le siège social est établi rue du Charnois, 6 à 1342 Limelette, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0881.941.717;

- La SPRL H.M.S. Holding, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0822.669.767, représentée par son représentant permanent Monsieur Emmanuel Schellekens.

4. Pouvoirs

L'assemblée décide de donner tout pouvoir à Monsieur Réal Nimpagaritse ou/et Madame Mathilde Boucquiau ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge.

Réal Nimpagaritse
Mandataire

Documents déposés:

- Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 10 octobre 2017;
- Copie recto verso des gérants démissionnaires, ainsi que du représentant permanent des nouveaux gérants;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2017 - Annexes du Moniteur belge